

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23</p> <p>Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt six mars à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil Municipal de Vourles, dûment convoqué le dix neuf mars, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Elyane CLOP, Laurent SAINT JALMES.</p> <p>Excusés : Elyane CLOP, Laurent SAINT JALMES.</p> <p>Pouvoirs : Elyane CLOP donne pouvoir à Pascale HAUK, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Dominique REGNIER.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER</p>
--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2009-027

SEANCE DU 26 MARS 2009

OBJET : Approbation des durées d'amortissement

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose que la nomenclature budgétaire et comptable impose des comptes d'acquisitions et d'amortissement.

Il rappelle que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par le Conseil municipal sur proposition du Maire.

Il explique la nécessité d'amortir notamment les fonds de concours, les frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme, ainsi que les logiciels.

Pour les immobilisations, Monsieur le Maire propose les durées d'amortissement suivantes :

Biens	Durée d'amortissement
Logiciel	5 ans
Fonds de concours	5 ans
Urbanisme	6 ans

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les durées d'amortissement suivantes

Biens	Durée d'amortissement
Logiciel	5 ans
Fonds de concours	5 ans
Urbanisme	6 ans

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le Le Maire, Serge FAGES	Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme, Le Maire, Serge FAGES
--	---